

Séance du 8 juillet 2014

Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC

**Objet :** Politique en matière d'Actions Sociales d'Initiative Universitaire - ASIU.

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 8 juillet 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 juin 2014,

*M. le Président donne la parole à M. le Vice Président en charge des ressources humaines qui présente le dispositif. Ces types d'actions sociales peuvent être accordés aux fonctionnaires et aux agents titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, dont l'impôt sur les revenus de référence est inférieur ou égal à 280 euros.*

- 1. Aide aux études supérieures : limite d'âge 26 ans. Les filières doivent relever de l'Education Nationale ou être assurées dans des établissements publics (600 € par étudiant).*
- 2. Participation forfaitaire et annuelle aux vacances familiales pour les enfants âgés de moins de 18 ans séjournant pour une durée de 2 semaines au moins dans un hôtel, un camping ou une location, selon le barème suivant :*

*215 € pour un enfant*

*305 € pour deux enfants*

*395 € pour trois enfants*

*490 € pour quatre enfants*

*580 € pour cinq enfants*

*640 € pour six enfants*

*Au-delà de six enfants, ajout de 60 € par enfant au montant de 640 €.*

- 3. Participation aux séjours d'enfants âgés de moins de 18 ans : séjour de classe de découverte, de classe transplantée, de classe de patrimoine, ou les colonies de vacances agréées (120 € par enfant).*
- 4. Aide de 1500 € à l'installation de personnels nommés à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis soumise aux conditions cumulatives suivantes :*

*Première affectation en qualité de fonctionnaire*

*Absence d'un logement de fonction*

*Résidence familiale dans une autre académie*

*Cette ASIU n'est pas soumise à condition de ressources.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE RELATIVE AUX ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE.**

Fait à Valenciennes, le 9 juillet 2014

Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :